Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 décembre 2025 à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, F. PENCHE, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, J. FURIC, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, C. NERZIC, Y. GUILLOU.
Absent représenté (3) : D. CADO par S. LE SQUER, K. LE CARRE par C. HENNE, V. PRUVOST par S. MIOSSEC (à partir du point II)
Absent non représenté (0) :
C. NERZIC a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**III. TOUTES COMMISSIONS – Tarifs municipaux 2026**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les commissions municipales et notamment la commission Ressources du 4 décembre 2025,
Vu la délibération du 12 décembre 2024 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré :

Tarifs communaux	Tarifs 2026
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	
Restauration scolaire	
- Enfants	
Tranche 1 (< 562 €)	0,92 €
Tranche 2 (de 563 à 715 €)	1,65 €
Tranche 3 (de 716 à 868 €)	2,36 €
Tranche 4 (de 869 à 1123 €)	2,83 €
Tranche 5 (de 1124 à 1430 €)	3,42 €
Tranche 6 (> 1431 € et non riécois)	4,05 €
- Adultes	7,19 €
Garderie périscolaire du matin	
Tranche 1 (< 562 €)	0,23 €
Tranche 2 (de 563 à 715 €)	0,48 €
Tranche 3 (de 716 à 868 €)	0,60 €
Tranche 4 (de 869 à 1123 €)	0,85 €
Tranche 5 (de 1124 à 1430 €)	1,04 €
Tranche 6 (> 1431 € et non riécois)	1,25 €
Garderie périscolaire du soir	
Tranche 1 (< 562 €)	0,33 €
Tranche 2 (de 563 à 715 €)	0,72 €
Tranche 3 (de 716 à 868 €)	1,08 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

Tranche 4 (de 869 à 1123 €)	1,35 €
Tranche 5 (de 1124 à 1430 €)	1,65 €
Tranche 6 (> 1431 € et non riécois)	1,91 €
Tarification activités jeunesses	
Transport, prise en charge du ramassage des enfants	2,00 €
Activité en demi-journée avec encadrement Mairie	5,00 €
Activité en demi-journée avec encadrement Mairie et intervention prestaire extérieur	8,00 €
Cycle d'activité (une activité réalisée sur plusieurs jours) avec encadrement Mairie et prestataire extérieur	20,00 €
Tarif des séjours par journée avec nuité	45,00 €

MÉDIATHEQUE

Pour une adhésion en cours d'année : cotisation au prorata temporis, tout mois commencé est dû.	
1/ Par Adulte	15,00 €
2/ Jeune (- de 25 ans), demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et AAH *Est considérée comme vacancier une personne n'ayant pas sa résidence ou son domicile à Riec sur Bélon ou dans un rayon de 30 kms autour de Riec sur Bélon* Vente de livres suite à désherbage :	
- Livre de poche à l'unité	0,50
- Autre livre	1,00
- 5 livres	3,00
- 10 livres	5,00

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE

	Tarifs 2026	
Tarifs	Journée	Demi-journée
Associations Riécoises		
Salle polyvalente	165,00 €	
Podium	36,00 €	
Salles communales (Ty Forn, Dourdu, Aven	84,00 €	42,00 €
La Numéro 3-Ensemble du bâtiment	377,00 €	
La Numéro 3-Salle de spectacle	235,00 €	
La Numéro 3-Office	59,00 €	
La Numéro 3-Salon	117,50 €	
La Numéro 3-Salon et Office	143,00 €	
Associations non Riécoises		
Salle polyvalente	335,00 €	
Podium	93,00 €	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

Salles communales (Ty Forn, Dourdu, Aven	167,00 €	83,50 €
La Numéro 3-Ensemble du bâtiment	753,00 €	
La Numéro 3-Salle de spectacle	469,00 €	
La Numéro 3-Office	117,50 €	
La Numéro 3-Salon	163,00 €	
La Numéro 3-Salon et Office	284,50 €	
Entreprises		
Salles communales (Ty Forn, Dourdu, Aven	167,00 €	83,50 €
La Numéro 3-Ensemble du bâtiment	753,00 €	
La Numéro 3-Salle de spectacle	469,00 €	
La Numéro 3-Office	117,50 €	
La Numéro 3-Salon	163,00 €	
La Numéro 3-Salon et Office	284,50 €	
Particuliers Riécois		
Salles communales (Ty Forn, Dourdu, Aven	84,00 €	42,00 €
Caution (tout type de locataire)	550,00 €	
Chaise (à l'unité)	0,66 €	
Table (à l'unité)	3,52 €	

TARIFICATION SPECTACLES COMMUNAUX	2026
Spectacles de type A :	
- Tarif Plein	10,00 €
- Tarif Réduit (enfant/étudiant/demandeur d'emploi)	6,00 €
Spectacles de type B :	
- Tarif Plein	20,00 €
- Tarif Réduit (enfant/étudiant/demandeur d'emploi)	12,00 €
Spectacles de type C :	
- Tarif Plein	25,00 €
- Tarif Réduit (enfant/étudiant/demandeur d'emploi)	15,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2026
Forfait 5 jours par caravane immédiatement avant et après fête ou représentation	30,00 €
Jour supplémentaire par caravane.	5,00 €
Activités festives et/ou caritatives : *non perception de droit*	
Terrasses, présentoirs :	
- Utilisation de parking, trottoirs et/ou voirie par m² et par période de 30 jours	0,56 €
Droit de place du marché par jour et par ml	
- Abonné	1,50 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

- Volant (gratuit pour les associations après validation par la municipalité)	1,60 €
Branchement électrique-Petit matériel (caisse enregistreuse, balance, éclairage)/ jour de présence	1,00 €
Branchement électrique-Gros matériel (rotisserie, billig, plaques chauffrantes, camion réfrigéré, vitrines réfrigérées, etc...)/ jour de présence	3,00 €
Droit de place - place Ilminster commerçants non sédentaire forfait par jour et par emplacement ; électricité comprise	13,50 €
Droit de place comerçant non sédentaire, hors marchés hebdomadaire	
Emplacement par tranche de 3m linaire/présence	4,80 €
Electricité petit appareil (Idem tarif marché)	1,00 €
Electricité gros appareil (Idem tarif marché)	3,00 €
DIVERS	
Photocopies : la page	
- A4 noir et blanc	0,25 €
- A3 noir et blanc	0,35 €
- A4 Couleur	0,50 €
Main d'oeuvre communale : **Prix horaire pour busage/ assurance exclusivement**	36,85 €
Camion (heure) sans chauffeur	35,33 €
Tractopelle (heure)	39,44 €
Cylindre, vibrant (heure)	21,77 €
Tracteur et remorque (heure)	67,44 €
Tracteur et gyrobroyeur (heure)	58,49 €
Prêt de panneau de signalisation (caution)	24,36 €
Fourniture et pose d'une réglette signalétique d'information locale	148,50 €
Elagage de haie ou arbre au lamier à l'aplomb du domaine public :	
par mètre linéaire pour une hauteur inférieure à 5 m	7,49 €
Busage :	
par mètre linéaire pour un diamètre inférieur à 250 mm	87,06 €
par mètre linéaire pour un diamètre de 300 mm	99,71 €
par mètre linéaire pour un diamètre de 400 mm	109,24 €
Occupation du domaine public routier	
Traversées de voies (forfait paiement unique)	90,49 €
Accotements :	
- Forfait annuel jusqu'à 20 m/l	20,48 €
- Au-delà de 20m/l par m/l	0,35 €
OPERATIONS FUNERAIRES	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

Occupation du caveau / jour	5,74 €
Vacation pour pose de scellés	
Concession cimetière pour 30 ans :	
- 2m²	465,00 €
- 5 m²	1 085,00 €
Si caveau existant (en sus) 2m²	650,00 €
Si caveau existant (en sus) 5m²	1 520,00 €
Concession cimetière pour 15 ans :	
- 2m²	232,50 €
- 5 m²	542,50 €
Si caveau existant (en sus) 2m²	325,00 €
Si caveau existant (en sus) 5m²	760,00 €
Cavurnes:	
- Concession pour 5 ans	165,00 €
- Concession pour 10 ans	330,00 €
- Concession pour 15 ans	495,00 €
Columbarium :	
- Concession pour 5 ans	165,00 €
- Concession pour 10 ans	330,00 €
- Concession pour 15 ans	495,00 €
- Ouverture - fermeture de case	
Dispersion des cendres à l'issue de la crémation *(autre : gratuit)*	
Plaque d'identification *(fourniture au prix acheté par la collectivité)*	80,00 €

MOUILLAGES	**2026**	
Mouillage rivière Aven		
Mouillages de Rosbras :	**HT**	**TTC**
1/ Pêcheur professionnel/ml	14,93 €	17,91 €
2) Plaisanciers et professionnels (hors activité de pêche):	- €	- €
Bateau < à 4 m	196,77 €	236,13 €
Bateau de 4 à 4,99m	245,97 €	295,16 €
Bateau 5 à 5,99m	295,16 €	354,19 €
Bateau 6 à 6,99m	344,35 €	413,22 €
Bateau de 7 à 7,99m	393,55 €	472,26 €
Bateau de 8 à 8,99m	442,74 €	531,29 €
Bateau de 9 à 9,99m	491,93 €	590,32 €
Bateau de 10 à 10,99m	541,13 €	649,35 €
Bateau de 11 à 11,99m	590,32 €	708,38 €
Bateau de 12 à 12,99m	639,51 €	767,42 €
Bateau > à 13m	688,71 €	826,45 €
Mouillages de Goulet Riec surcôte sur tarif Rosbras	23%	

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902365-20251218-202507_III-DE

Mouillages de Coat Melen réduction sur tarif Robras	-30%	
Coefficient multiplicateur multicoques	X1,5	X1,5
Mouillage Rivière Bélon (+0,6%)		
Mouillage Particuliers-Permanent/ Ml		
1/ Pêcheur professionnel/ml	14,84 €	17,81 €
2) Plaisanciers et professionnels (hors activité de pêche):		
Bateau < à 4 m	223,98 €	268,77 €
Bateau de 4 à 4,99m	279,97 €	335,96 €
Bateau 5 à 5,99m	351,54 €	421,84 €
Bateau 6 à 6,99m	410,13 €	492,15 €
Bateau de 7 à 7,99m	481,11 €	577,33 €
Bateau de 8 à 8,99m	541,25 €	649,50 €
Bateau de 9 à 9,99m	601,39 €	721,66 €
Bateau de 10 à 10,99m	661,53 €	793,83 €
Bateau de 11 à 11,99m	721,66 €	866,00 €
Bateau de 12 à 12,99m	781,80 €	938,16 €
Bateau > à 13m	841,94 €	1 010,33 €
Coefficient multiplicateur multicoques	X1,5	X1,5
Tarifs temporaires (Commun à l'Aven et au Bélon)	**2026**	
	HT	TTC
Mouillage jusqu'à 6,99 mètres	7,50 €	9,00 €
Mouillages de 7 à 9,99mètres	9,17 €	11,00 €
Mouillages à partir de 10 mètres	12,50 €	15,00 €
Coefficient multiplicateur multicoques	X1,5	X1,5
Réduction tarifs temporaire (prorata temporis)		
Réduction journalière à partir du 31ème jour	30%	
Réduction journalière à partir du 61ème jour	50%	
Mise à l'eau		
- Journalier	6,67 €	8,00 €
- Annuel de date à date (année civile)	70,83 €	85,00 €
Forfait annuel accès à la cale de mise à l'eau professionnel	275,00 €	330,00 €
Forfait annuel accès à la cale de mise à l'eau professionnel plaisance légère touristique (location kayak)	75,00 €	90,00 €
Incription et renouvellement sur liste d'attente	12,50 €	15,00 €

Adopté à l'unanimité,
Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.